

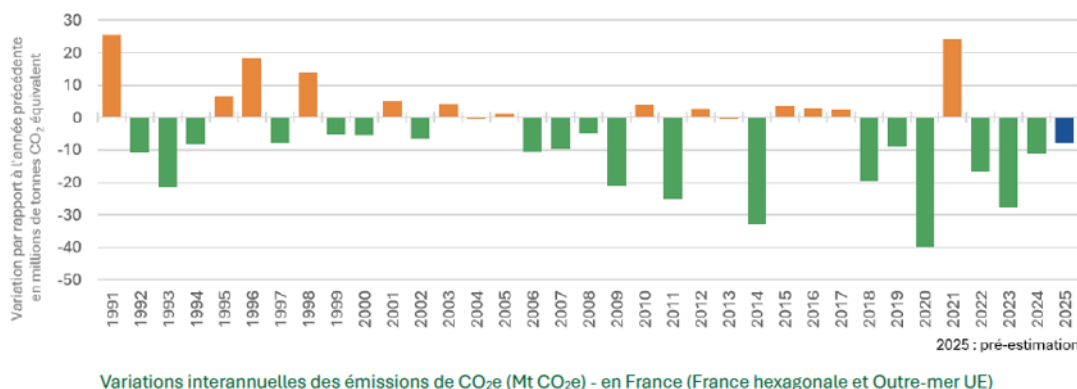
Ce que nous dit le Rapport SECTEN 2026

Le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique) a publié le 16 juin 2026 la dernière édition du rapport Secten (rapport de référence, destiné à tout public, présentant en détail les émissions annuelles de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en France, depuis 1990, par secteur et sous-secteur) concernant les émissions de l'année 2025. Cette version prenant en compte des données plus abouties vient affiner les résultats préliminaires publiés quelques mois plus tôt et la baisse des émissions territoriales est désormais estimée à 2,1% en 2025 par rapport à 2024, un peu mieux que les 1,6% initialement annoncés.

Alors qu'une vague caniculaire précoce sans précédent a envahi la France métropolitaine en cet été 2026, le rapport Secten vient à point nommé nous rappeler quelques vérités que cette analyse souhaite éclairer.

1. Les variations d'une année à l'autre ne reflètent pas la dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'un pays

Il suffit d'étudier le graphe des variations d'une année sur l'autre pour constater que les variations à la hausse comme à la baisse s'enchainent de manière un peu erratique sans lien fort apparent avec la dynamique de réduction ou la qualité des politiques mises en œuvre par tel ou tel gouvernement.



On peut recenser quatre principaux facteurs conjoncturels qui expliquent ces variations.

a. La rigueur du climat

Celle-ci est évaluée en Degrés Jours Unifiés correspondant à la somme des écarts quotidiens en période de chauffage entre une température de référence (typiquement 17°C pour les publications récentes) et la moyenne entre le maximum et le minimum de chaque journée. Ainsi, si on comptabilise 2355 DJU (17°C) en 2010 et 2204 en 2013, contre seulement 1701 en 2011 et 1671 en 2014, on comprend bien que le passage d'un hiver rigoureux à un hiver clément a significativement contribué aux baisses d'émissions liées au chauffage en 2011 et 2014.

b. La croissance économique

La croissance économique est corrélée à la consommation d'énergie (l'écart correspondant aux gains d'efficacité énergétique et à l'évolution de la structure du PIB plus orientée vers les services) et la consommation d'énergie aux émissions de CO₂ (l'écart correspondant à la décarbonation de l'énergie employée). Dans les cas de croissance ou de décroissance du PIB atypique, ce facteur devient majeur dans l'explication des baisses ou de hausses des émissions. Le cas d'école est illustré par les années 2020 et 2021 avec l'effondrement économique de 2020 lié à l'épidémie de COVID19 et le rebond de l'année suivante.

c. La disponibilité du parc nucléaire et hydraulique

La disponibilité du parc nucléaire et du parc hydraulique (les précipitations pouvant varier significativement d'une année sur l'autre) impacte le taux d'utilisation des centrales à gaz. C'est ainsi que la production nucléaire s'effondre en 2022 (294 TWh) du fait du problème de corrosion sous contrainte pour retrouver un niveau élevé en 2024 (380 TWh). Par manque de chance, la production hydraulique est aussi au plus bas en 2022 (44 TWh), non pas du fait d'une indisponibilité technique mais d'une hydraulicité moindre, les conditions météorologiques ayant entraîné une baisse du remplissage des barrages, avant de retrouver un plus haut en 2024 (70 TWh).

Ce grand écart entre les années 2022 et 2024 conduisant à une réduction de 47 à 18 TWh de la production électrique à partir des centrales à gaz a contribué à hauteur de 12 Mt CO₂ aux bons résultats de 2023 et 2024. Il faut noter que les 100 TWh décarbonés non produits en France, se sont aussi traduits par une hausse de la production carbonée dans les pays étrangers qui ne se retrouve pas dans les données CITEPA qui sont territoriales. Mais la France a pourtant bel et bien importé beaucoup d'électricité produite à partir de charbon et de gaz en 2022, même si cela ne se voit pas dans les données CITEPA.

d. Les prix du gaz et du pétrole

La plupart des économistes sont de fervents défenseurs de la taxe carbone car ils savent la puissance du signal prix. La flambée des prix du gaz à l'hiver 2023 a induit une sobriété subie pour les ménages et des arrêts de production industrielle qui contribuent aux bons résultats sans être pour autant désirables.

Lors de la présentation du plan de transformation écologique de l'État, Gabriel Attal se félicitait des bons résultats obtenus en 2023 :

« Et en 2023, nous avons eu les chiffres la semaine dernière : les émissions de gaz à effet de serre en France ont baissé de près de 5% sur une année. 5% en une année. C'est inédit dans l'Histoire de notre pays. C'est la preuve, je le crois profondément, que notre stratégie, notre méthode porte ses fruits. »

Il est de bonne guerre de vanter ses succès, mais ces résultats tenaient bien moins à l'action d'un gouvernement éphémère qu'à des éléments extérieurs et conjoncturels, notamment à la hausse importante de la production d'électricité décarbonée de + 50 TWh dont + 41 TWh de nucléaire et + 9 TWh d'hydraulique par rapport à l'année noire 2022.

Est-ce à dire que l'action des gouvernements et que la mobilisation des citoyens ne compte pour rien ? Certainement pas, mais il faut accepter que toute action en matière de décarbonation relève d'un temps long qui n'est pas forcément le temps politique. C'est à cette aune que les résultats peuvent être évalués.

2. Evaluer la tendance sur 10 ans reflète les évolutions structurelles

En 2015, la COP21 célébrait un accord historique pour tenter d'enrayer la dérive climatique.

Au niveau mondial, les émissions liées à l'énergie ont continué d'augmenter, mais à un rythme bien moins soutenu que lors de la décennie précédente.

Qu'en est-il en France au vu des dernières évaluations du CITEPA pour 2025 ?

Entre 2015 et 2025, les émissions évaluées en équivalent CO₂ se sont réduites de 461 à 359 MtCO₂e. Cette réduction importante de **102 MtCO₂e** mérite d'être comprise dans le détail.

On peut noter qu'en comparant deux années consécutives, le facteur conjoncturel est prépondérant alors qu'en comparant deux années à 10 ans d'intervalle, on agrège la réduction structurelle d'une décennie et les facteurs conjoncturels liés à ces deux années particulières. Par exemple, entre 2010 (année rigoureuse) et 2020 (crise COVID), l'écart est de 115 MtCO₂e alors qu'il n'est que de 65 MtCO₂e entre 2011(année clémente) et 2021(année plus froide et reprise post covid). Il se trouve que les années 2015 (celle de la COP21) et 2025 ne sont pas atypiques et que la réduction de 102 MtCO₂ en 10 ans, soit 10 MtCO₂ par an (8 pour le CO₂, 2 pour les autres gaz) se rapproche donc de la tendance structurelle de la dernière décennie.

a. CO₂ et autres GES

La réduction de **102 MtCO₂e** se décompose de la manière suivante

- **CH₄** : 8 MtCO₂e, résultant principalement dans l'évaluation de la réduction du cheptel bovin.
- **N₂O** : 4 MtCO₂e, un peu moins d'intrants, un peu moins d'utilisation industrielle sachant que le grand recul de l'utilisation de N₂O dans l'industrie a eu lieu au début des années 2000 et est désormais derrière nous.
- **HFC** : 10 MtCO₂e, démontrant que les efforts réglementaires sur des gaz à très fort pouvoir de réchauffement peuvent avoir des effets importants.

Reste à expliquer la réduction de **78 MtCO₂** d'émissions de gaz carbonique en 10 ans, soit une moyenne de 7,8 MtCO₂ par an qui se décline principalement en 4 secteurs.

b. Energie : - 1,8 MtCO₂/an

Les émissions liées à l'énergie se réduisent significativement de 48 à 30 MtCO₂ en 10 ans.

La moindre utilisation de centrales à gaz (21 à 9 MtCO₂) et les émissions liées au raffinage de pétrole dont l'activité s'est réduite régulièrement (10 à 7 MtCO₂), expliquent la tendance. Avec 18 TWh résiduels d'électricité produite par des centrales à gaz, il est peu probable que cette production flexible très utile à la sécurité du réseau électrique puisse être encore réduite, notamment dans un contexte de déploiement des énergies renouvelables intermittentes. La production de charbon est quant à elle de moins de 1 TWh.

c. Industrie : - 2,3 MtCO₂/an

Les émissions liées à l'industrie se réduisent significativement de 78 à 55 MtCO₂ en 10 ans.

L'industrie regroupe différents secteurs qui mériteraient une étude détaillée au-delà d'une analyse globale pour évaluer ce qui relève de la désindustrialisation, de la baisse volontaire de l'utilisation du gaz lors de l'envolée de ses prix en 2022 et 2023, de l'amélioration des procédés ou de la décarbonation des sources d'énergies utilisées. Distinguer ces différents facteurs est essentiel pour faire la part des évolutions négatives de la désindustrialisation et celle des évolutions positives de l'électrification de l'industrie, deux enjeux majeurs pour l'avenir du pays.

Le volontarisme de la démarche de décarbonation de l'industrie a été affiché en 2022 quand une enveloppe de 5 milliards d'Euros a été prévue pour que les 50 sites les plus émetteurs réduisent de 10 MtCO₂ dans l'objectif de stimuler des dizaines de milliards d'investissements.

d. Bâtiments : - 2 Mt CO₂/an

En 10 ans, si on tient compte d'un petit écart d'indice de rigueur entre 2015 et 2025 (l'année 2015 étant légèrement plus froide), la réduction d'émission a été de 1,5 MtCO₂ par an dans le résidentiel et 0,5 MtCO₂/an dans le tertiaire.

En 10 ans, les émissions du secteur ont été réduites de près du tiers, ce qui est considérable.

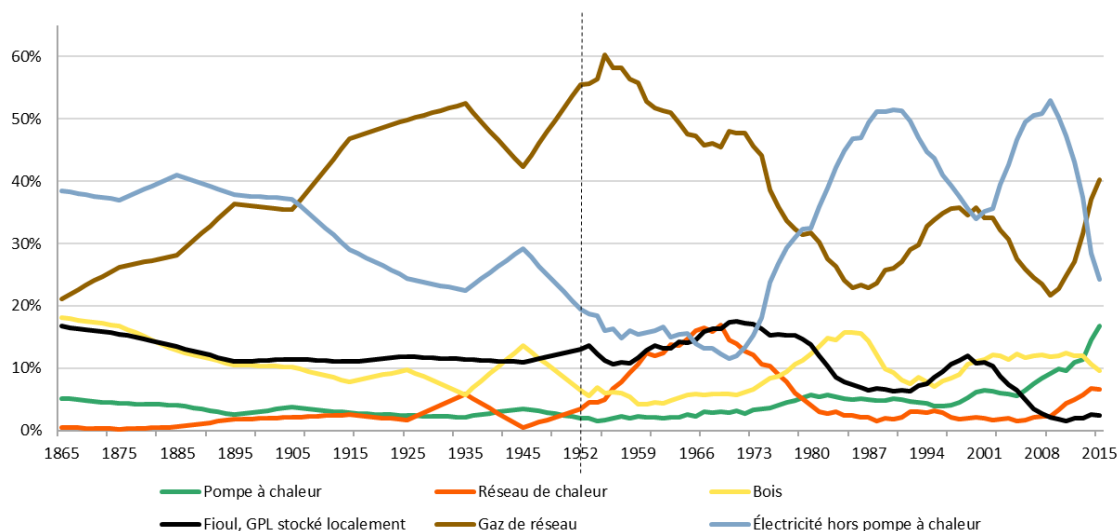
Plusieurs facteurs sont en jeu :

- L'isolation des enveloppes, souvent lors de ventes ou de successions, le double vitrage notamment, s'est peu à peu généralisé.
- La réduction du nombre de chaudière à fuel, selon l'INSEE, passée de 4,6 à 2,6 millions entre 2006 et 2022. On voit sur le graphe ci-après que la dernière grande vague d'installation de chauffage à fuel s'achève au début des années 2000. Celles-ci, largement utilisées dans le monde rural, arrivent peu à peu en fin de vie.
- Les parts respectives du gaz et de l'électricité ont fluctué avec les errements des réglementations thermiques mais si les chaudières à condensation, moins polluantes, ont encore de longues années devant elles, les générations précédentes arrivent aussi en fin de vie.
- La pompe à chaleur monte aussi en puissance depuis 2010 et constituera une alternative aux chaudières à fuel d'autant meilleure qu'elles ne nécessitent pas de réseau de gaz et qu'elles contribuent par leur réversibilité au confort d'été.

Énergie de chauffage principale en 2020 selon l'année de construction du logement (%)

(Les énergies de chauffage des ménages en France métropolitaine

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>)



NB : Le graphique indique le mode de chauffage utilisé actuellement en fonction de la date de construction. Par exemple, 38% de logements construits en 1865 sont actuellement chauffés à l'électricité, alors qu'ils étaient probablement chauffés au bois ou au charbon en 1865.

e. Transports : - 1,3Mt CO2/an

Les transports représentent le premier budget d'émissions en France : 120 MtCO2 sans compter les transports internationaux, notamment 19 MtCO2 pour le transport aérien international.

Entre 2015 et 2025, la réduction des émissions a été assez modeste, 1,3 MtCO2 par an, probablement due aux gains d'efficacité des nouveaux modèles par rapport à ceux qui arrivent en fin de vie. (-2,2 MtCO2 Véhicules légers diesel ; +1,1 MtCO2 Véhicules légers essence ; -0,3 MtCO2 Poids lourds)

La principale évolution du parc automobile qui a suivi le « diesel-gate » et l'évolution de la fiscalité sur les carburants a été la réduction du parc diesel au profit du parc essence, transfert qui n'a pas eu un impact majeur sur les émissions globales. CITEPA justifie cette évolution contre-intuitive par deux facteurs : si les voitures à essence sont réputées plus émettrices, l'écart avec le diesel se réduit néanmoins avec l'adoption des normes de pollution plus strictes sur les nouvelles motorisations diesel aux dépens des émissions CO2, d'une part, et les voitures essence sont généralement plus compactes donc moins consommatrices, d'autre part.

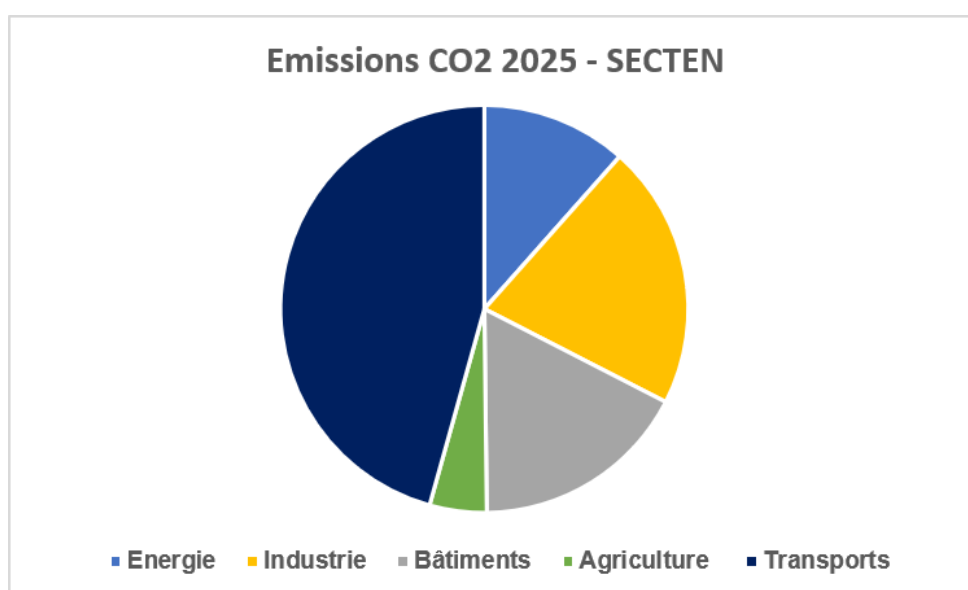
Les véhicules électriques et hybrides rechargeables représentent seulement 5% du parc automobile, mais 25% des nouvelles immatriculations.

La réduction des émissions liées au transport reste donc à venir !

3. L'avenir ne sera pas le reflet du passé

L'avenir ne pourra pas être le reflet du passé parce que ce qui a déjà été décarboné n'aura plus à l'être et que le plus facile a été fait. Le potentiel de chaque levier de décarbonation dans les 10 prochaines années va donc dépendre du niveau des émissions actuelles et des dynamiques à l'œuvre dans les différents secteurs.

Le rythme de réduction structurelle des émissions de CO2 de près de 8Mt/an lors de la dernière décennie va-t-il perdurer ou inévitablement se réduire ?



a. Energie (-0,5Mt CO2/an ?)

Les émissions liées à la production d'électricité sont très faibles en France et l'enjeu des prochaines décennies sera d'augmenter la production décarbonée. Quel que soit l'équilibre futur entre énergie nucléaire et énergies renouvelables, l'apport résiduel des centrales à gaz restera nécessaire et le plancher de 10 MtCO₂ ne sera probablement pas significativement réduit.

Les autres postes liés au chauffage urbain, à la valorisation des déchets et au raffinage de pétrole continueront d'évoluer à la baisse à un rythme inférieur à 0,5 Mt/an.

Le potentiel de réduction des émissions liées à l'énergie en France devient donc marginal.

Tout le défi, et il est considérable, consistera néanmoins à pérenniser le haut niveau de décarbonation d'une électricité qu'il va falloir produire dans des volumes en croissance constante, cela pendant des décennies, à un coût optimisé. C'est dans cet esprit que le gouvernement français a lancé la construction de 6 réacteurs nucléaires de type EPR, première étape du renouvellement du parc nucléaire indispensable à moyen et long terme.

b. Industrie (-1,5 à -2 MtCO2/an ?)

Les différents programmes de décarbonation devraient continuer à générer des baisses d'émissions. La question des émissions liées à l'industrie pour s'assurer que la décarbonation est effective et ne résulte pas de « fuites » carbone liées à la désindustrialisation et à l'importation de produits étrangers carbonés mérite une étude détaillée, poste par poste pour appréhender l'empreinte carbone globale qui dépasse le cadre des émissions territoriales étudiées dans le rapport Secten. Dans ce cadre, les effets globaux de la double politique de réindustrialisation et d'électrification de cette industrie seront à évaluer avec précision (y compris en intégrant les baisses attendues des émissions importées).

On peut noter néanmoins que la mise en place de la taxe carbone aux frontières devrait en théorie limiter les « fuites » carbone et les effets des pertes de compétitivité de l'industrie française.

c. Bâtiment (-1 à -1,5 MtCO2/an ?)

Si les bâtiments ont fortement contribué à la réduction des émissions depuis 10 ans, il reste un potentiel important de 45 MtCO₂ pour le chauffage résidentiel et tertiaire.

La consommation de fuel domestique devrait continuer de se réduire rapidement avec le remplacement des chaudières en fin de vie et pourrait représenter 0,5 MtCO₂ par an.

Quant aux chaudières à gaz les moins performantes elles sont remplacées par des chaudières à condensation ou du chauffage électrique. Les chaudières à gaz massivement installées dans les années 2010 à la faveur de la RT2012 ne sont pas encore en fin de vie. La réduction des émissions de gaz prendra plusieurs décennies. Le potentiel de réduction des émissions liées au gaz de chauffage devrait atteindre 0,5 à 1 MtCO₂ par an en fonction du volontarisme des politiques en vigueur.

En parallèle, l'amélioration des enveloppes lors des opérations de rénovation lourde souvent engagées à l'occasion d'une mutation ou d'une succession continuera de favoriser le passage à des solutions électriques, classiques ou avec pompe à chaleur en fonction de l'habitat, sans impact excessif sur la thermosensibilité des besoins en électricité. C'est indispensable à la transition d'un chauffage utilisant des molécules de gaz stockables de manière saisonnière (130 TWh) dont la

consommation est très concentrée sur la période hivernale vers une électricité par essence peu stockable (une centaine de GWh dans les STEP) dont il faut limiter la pointe hivernale. Cela prendra inévitablement du temps.

On peut aussi noter la contribution du biogaz en remplacement du gaz fossile qui devrait se développer tout en restant limité par une faible ressource naturelle, ses autres usages possibles (pour les biocarburants) et son coût élevé.

Enfin, le développement de la climatisation utilisée l'été avec une électricité décarbonée abondante (on écrête aujourd'hui la production solaire) n'aura pas d'impact CO₂ significatif. Au contraire, l'attrait de la climatisation réversible pourrait accélérer le développement de l'usage des pompes à chaleur.

Concernant les autres gaz à effet de serre, les émissions de GES des groupes froids et des climatiseurs ne sont pas liées à leur processus de fonctionnement mais à des fuites et peuvent être limitées par un entretien régulier et pertinent des matériels. Par ailleurs, l'évolution des normes relatives aux fluides frigorigènes utilisés dans les pompes à chaleur conduit à l'utilisation de gaz dont le Potentiel de Réchauffement Global (Global Warming Potential) peut être considérablement réduit (par exemple le PRG du R410, HFC, est de 2088, c'est-à-dire, 2088 fois plus impactant que le CO₂ sur 100 ans, celui du R290, propane, de seulement 3).

Actuellement, 800 000 PAC air-air réversibles sont installées par an en France, en mode chauffage elles se substituent souvent à un chauffage carboné et leur impact est donc positif. Longtemps qualifiées de mal-adaptation, les outils de climatisation parfois diabolisés devraient se développer à la faveur des récentes canicules avec un impact collatéral positif sur les émissions hivernales du fait de leur caractère réversible. Le développement des chauffe-eau thermodynamiques sera également favorable.

Pour que toutes ces améliorations soient optimisées dans l'avenir à un rythme élevé, il faudra que les politiques soient suffisamment incitatives (Prime Renov bien calibrée et stabilisée) pour que les acteurs fassent les bons choix lors des moments clefs de la vie d'un bâtiment. Les politiques coercitives pour les bailleurs doivent aussi être ajustées notamment en établissant des règles claires et stables de calcul de DPE mieux représentatifs donnant aux investisseurs une réelle et indispensable stabilité technique, juridique et fiscale. En particulier, la pénalisation de l'usage de l'électricité dans l'évaluation de DPE devenus sans étude d'impact non plus indicatifs mais contraignants a certainement nui à l'électrification des usages (Application de coefficients arbitraires successifs de 2,57, puis 2,3 puis 1,9 à l'usage d'électricité). A défaut d'une politique bien calibrée, c'est l'attrition du parc locatif plus que son optimisation énergétique et sa décarbonation qui va perdurer, alors que le pays manque de logements.

d. Transport (-2 à -3 MtCO₂/an ???)

Le secteur du transport est désormais l'éléphant dans la pièce pour la prochaine décennie puisqu'il représente le plus haut potentiel de réduction des émissions.

Les véhicules légers ont émis en 2025, 81 MtCO₂, les poids lourds, 26 MtCO₂.

Concernant les poids lourds, l'alternative hydrogène a longtemps été privilégiée mais la solution batterie semble aujourd'hui tenir la corde avec de plus en plus de camions 100 % électriques proposés par les constructeurs. Ces technologies restent émergentes et plus coûteuses que les véhicules thermiques. Le parc électrique ne devrait donc pas prendre un essor important d'ici dix ans.

Nous comptons en France près de 40 millions de véhicules dont l'âge moyen est de 11 ans ce qui indique une durée de vie de l'ordre de 20 ans. A l'heure actuelle, 25% des immatriculations concernent des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le parc de voitures électriques et hybrides rechargeables est d'environ 5% en 2025 et cette part augmente d'environ 1% par an. A ce rythme, si les émissions liées aux véhicules légers baissent de 1% par an, le potentiel de réduction est de 0,8MtCO₂/an. On peut évidemment espérer une augmentation de la part des immatriculations de véhicules électriques.

Au-delà de l'électrification, d'autres facteurs entrent en jeu comme le report modal, l'efficacité énergétique des nouveaux modèles, le taux d'occupation (covoiturage), la sobriété.

Le projet de SNBC3 table sur tout cela pour atteindre 92 MtCO₂ en 2030. En partant de 120 en 2025, cela implique plus de 5 MtCO₂ de réduction par an ! Même en doublant les immatriculations de véhicules électriques, on voit mal comment y arriver. Quant à l'efficacité énergétique des véhicules, elle est désormais bridée par le développement des véhicules lourds de type SUV. Une fois de plus, la SNBC construit des scénarios fondés sur l'objectif affiché à atteindre plutôt que sur le réalisme d'objectifs accessibles.

Un mot sur la sobriété : par la grâce de la fermeture du détroit d'Ormuz, la consommation d'essence a baissé de 10% entre mai 2025 et mai 2026, les prix à la pompe ayant incité les Français à conduire moins vite et se déplacer moins. L'effet prix peut avoir des effets spectaculaires mais si certaines habitudes perdurent, d'autres prendront probablement fin avec un retour à une situation moins critique. Ces effets ne sont donc pas forcément durables et ont de plus un fort impact social.

Avec des politiques vraiment volontaristes assurant la promotion des véhicules électriques, le transfert modal, peut-être la sobriété (on reparlera probablement de la controversée limitation à 110 km/h voire 120 km/h communément appliquée dans les pays voisins), on peut espérer 2 à 3 MtCO₂ de réduction annuelle dans les transports. Probablement bien en deçà des ambitions de la future SNBC.

A noter que les transports internationaux (avion et maritime) ne figurent pas dans cet inventaire Secten.

e. Les autres gaz à effet de serre

Concernant, les gaz à effet de serre autres que le CO₂, la réduction de 2 MtCO₂e devrait se poursuivre si le cheptel bovin continue à se réduire (évidemment, cela présente peu d'intérêt si les importations de viande bovine en provenance du Mercosur explosent) et si la décrue des gaz fluorés émetteurs persiste, ce qui devrait être le cas dans les prochaines années.

4. L'heure des comptes

Le rapport SECTEN est une référence. Il nous raconte l'histoire des émissions de gaz à effet de serre en France depuis 1990 et celle-ci n'a pas été celle du lamento que l'on entend souvent dans les media, en ce qui concerne les deux dernières décennies. Hauts les cœurs ! Peu de pays parviennent au niveau de décarbonation atteint par la France avec des progrès qui sont restés importants depuis 10 ans.

Grâce à son mix électrique décarboné, la France a vu ses émissions territoriales significativement réduites avec des hauts et des bas annuels qui tiennent moins à la qualité d'une action politique parfois erratique qu'à des aléas conjoncturels.

Pour autant, les choix politiques conservent une importance majeure dans le long terme d'autant que le plus facile a été fait. La production d'électricité est aussi décarbonée qu'elle peut l'être et la France est l'un des rares pays qui puisse s'en targuer. La poursuite des réductions d'émissions de gaz à effet de serre à un rythme de 10 MtCO_{2e} par an (dont 8 pour le CO₂) sera donc très difficile à atteindre dans la durée de manière structurelle.

Il existe néanmoins un chemin pour s'en approcher si la détermination des citoyens et du personnel politique se renforce dans la durée, mettant en œuvre des politiques pertinentes, bien calibrées et bien expliquées, sans flottements ou stop & go contre-productifs, tablant sur l'innovation, favorisant l'électrification des usages et déployant une fiscalité incitative. La réduction structurelle des émissions de gaz à effet de serre ne viendra pas d'un quelconque grand soir mais de la persistance obstinée des efforts, des investissements et de l'innovation.

Le Haut Conseil pour le Climat, dans son rapport annuel publié le 9 juillet 2026 et intitulé cette année, « Dangers climatiques : la France face à ses responsabilités », insiste sur l'urgence de l'adaptation tout en intensifiant les efforts liés à l'atténuation. Parmi les enseignements retenus, le HCC cite notamment : « Combiner signal-prix carbone, réglementation et investissement : les trois leviers sont indissociables. L'analyse internationale des politiques climatiques efficaces identifie un facteur commun : la combinaison d'un signal-prix carbone avec des normes sectorielles et des investissements publics dans un mix cohérent et stable dans le temps. Ces trois leviers se renforcent mutuellement et perdent une large part de leur efficacité lorsqu'ils sont déployés isolément ou de façon incohérente. Rétablir et maintenir cette cohérence est une condition d'efficacité pour les politiques climatiques françaises. »

En poursuivant la décarbonation au rythme de la décennie passée, les émissions de chaque Français pourront atteindre le chiffre symbolique de 2 tonnes de gaz carbonique (CO₂ stricto sensu, en dehors des autres GES) par an dans une quinzaine d'année. N'y a-t-il pas là une perspective enthousiasmante pour de jeunes citoyens et une incitation à embrasser les carrières de technicien, d'ingénieur ou de chercheur ?

La poursuite de la réduction des émissions hexagonales par l'électrification des usages et la pérennisation dans le moyen et le long terme d'une production d'une électricité bas carbone en croissance seront certainement les deux grands axes de l'ambition climatique dans les 20 prochaines années, à commencer par le prochain quinquennat.

Il est moins que jamais temps de se relâcher, persévérons collectivement, accélérons dans la lucidité plutôt que de lever le pied face à la fatalité, nous tiendrons alors « le bon bout » et aurons fait notre part pour Sauver Le Climat.